

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Terminologie juridique allemande (4DR1048)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	écrit: 2 h	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

Objectifs:

Le cours de terminologie juridique a pour but de familiariser les étudiants à la terminologie juridique allemande. La majeure partie de la jurisprudence et de la doctrine suisses étant rédigée en allemand, il est primordial pour tout juriste romand d'acquérir une connaissance passive du vocabulaire et de la terminologie juridiques en allemand.

Contenu:

Le cours se compose d'exercices liés au vocabulaire et à la grammaire et de lectures de textes. Il implique un important travail personnel de la part de l'étudiant.

Forme de l'évaluation:

Examen écrit de 2 heures, sans documentation.

Documentation:

Polycopié, Claroline.

Forme de l'enseignement:

Différents groupes selon le niveau d'allemand.